

VECTRANE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2008

Les actionnaires de Vectrane sont invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra :

le jeudi 13 novembre 2008 à 9 heures

à l'Hôtel Saint-James et Albany, Salon Marie-Antoinette, 202, rue de Rivoli, 75001 Paris.

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions, les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée, a été publié au BALO du 6 octobre 2008.

Les documents visés aux articles R.225-83 et R.236-3 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les conditions et les délais prévus par la loi :

- Tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à CACEIS Corporate Trust (Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux cedex 9), de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-83 et R.236-3 du Code de Commerce. Ce même droit est également ouvert aux actionnaires titulaires de titres au porteur qui justifient de leur qualité par la présentation d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège de la Société des documents et renseignements visés aux articles R.225-83 et R. 236-3 du Code de Commerce.

La documentation relative à l'Assemblée Générale peut, par ailleurs, être consultée et téléchargée à partir du site Internet de la Société www.vectrane.fr, dans la rubrique « Actualités ».

CONTACTS

Christian Forestier

Tel: 01.45.02.23.23

06.37.23.66.65

c.forestier@eurosic.fr

Kamel Benabdallah

Tel: 01.45.02.23.34

06.76.64.52.15

k.benabdallah@eurosic.fr